



Réhabilitation du Mail de Fontenay à La Courneuve : les relogements démarrent !

Le quartier des 4000 Sud, à La Courneuve, a connu des transformations importantes lors du premier programme de renouvellement urbain. Le bâtiment du Mail de Fontenay, qui compte 301 logements, est aujourd'hui la dernière grande barre pour laquelle un projet ambitieux est en cours.

Ce projet commence par le relogement de l'ensemble des locataires de ce grand bâtiment. Cette étape se déroulera sur plusieurs années. Suite aux résultats de l'enquête sociale réalisée à l'été 2020, les locataires commencent à être contactés par les équipes de l'Office pour des entretiens individuels. Ils permettent de faire le point sur les besoins de relogement et de constituer un dossier.

La réussite de ce projet de renouvellement urbain est importante pour les locataires, et je veillerai à ce que d'importants moyens soient mis à disposition au sein de l'Office, aux côtés de la ville et de Plaine Commune et en lien avec l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU).

Patrice Roques

Directeur général de Seine-Saint-Denis habitat

la lettre aux locataires

#ENSEMBLE

Recyclage : sauver la planète, une bouteille à la fois



En 2021 plus que jamais, le tri des déchets s'impose comme un des réflexes nécessaires pour préserver notre environnement et participe à la transition énergétique. C'est également le moyen de réduire vos charges, alors n'hésitez plus.

Seine-Saint-Denis habitat propose un petit rappel des bonnes pratiques. Les déchets pouvant être recyclés dans le bac jaune sont :

- Les cartons, y compris usagés comme les boîtes à pizza mais vides de restes alimentaires,
- Les bouteilles et les flacons en plastique : eau, jus de fruits, soda, huile, gel douche, produits ménagers...
- Les autres emballages en plastique : barquettes en polystyrène, pots de yaourt, films alimentaires, sacs plastiques, tubes de produits cosmétiques,
- Le métal : boîtes de conserve, canettes, bombes aérosols, barquettes de métal,
- Les petits emballages métalliques : capsules de café, paquets de chips, sachets de surgelés, couvercles de bocaux, papier aluminium,
- Les papiers : journaux, enveloppes, magazines.

Les points d'apport volontaire ou les bacs au couvercle vert sont destinés à la collecte du verre : bouteilles, pots ou bocaux.

Les autres déchets sont à mettre dans un sac poubelle fermé à déposer dans les bacs dédiés aux ordures ménagères. En cas de présence de colonnes enterrées dans votre résidence, utilisez des sacs de 50 litres maximum. Les encombrants comme les meubles ou l'électroménager sont à déposer dans une déchetterie de votre territoire ou à sortir les jours de collecte. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre mairie.

Le chiffre
DU MOIS



66%

C'est le taux de recyclage des déchets en France, en hausse de 13% depuis 10 ans.

Sur les 326 millions de tonnes de déchets produits en 2017, ce sont donc un peu plus de 215 millions qui ont pu être recyclés à l'initiative des citoyens et des pouvoirs publics. (source : ADEME - Enquête Collecte 2017)

LOYER : PRIVILÉGIEZ LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE !

#RESPONSABLE

Un accompagnement complet pour vos paiements

En ces temps de crise, Seine-Saint-Denis habitat s'adapte pour permettre à tous les locataires de verser leur loyer, quelle que soit leur situation.

Prélèvement automatique, paiement en ligne, par téléphone, par chèque ou espèce: il n'a jamais été aussi facile de régler son loyer. Parmi ceux-ci, le prélèvement automatique reste la méthode la plus sûre et la plus pratique: aucune démarche administrative, une simple mise en place d'un mandat SEPA auprès de votre banque, et votre compte sera débité du montant exact de votre loyer, le 5 ou le 10 de chaque mois, à votre convenance. La mise en place est rapide et gratuite, via votre espace personnel sur seinesaintdenishabitat.fr ou en contactant le Centre de relations locataires par téléphone au 3293 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Toujours là en cas de coup dur

Seine-Saint-Denis habitat vous accompagne tout au long du processus du paiement, même dans le cas d'imprévus ou de difficulté pour payer votre loyer. Si un retard, ou tout autre souci concernant le paiement, se profile, contactez l'Office dans les plus brefs délais afin de trouver une solution ensemble. Pour cela, un seul et même numéro : 3293 (numéro non surtaxé), ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Rappel: le chauffage bientôt en pause

Le printemps est là, les beaux jours arrivent, et Seine-Saint-Denis habitat pense à la planète ! La mise en pause du système de chauffage de nos logements devrait être effective autour du 15 mai 2021. Bien entendu, pas de panique : la coupure dépendra également des conditions météo, afin de continuer à vous fournir de la chaleur si le soleil attendu se fait plus timide que prévu.



#PRATIQUE

L'assurance habitation : les 2 étapes-clés



Vous avez l'obligation d'assurer votre logement (et votre parking si vous en louez un). Nous vous conseillons de choisir une assurance « multi-risques habitation » afin d'assurer vos biens et les dommages dont vous seriez responsables.

1 Bien choisir son assurance : société d'assurance, banque courtier... nombreuses sont les entreprises à proposer leurs services. Idéalement, choisir une assurance la plus complète possible, notamment en matière de « responsabilité civile », qui couvre les dommages accidentellement causés par vous-même ou les personnes habitant avec vous (conjoint, enfants).

2 N'oubliez pas d'informer Seine-Saint-Denis habitat : une fois par an, l'Office demande à chacun de ses locataires une attestation d'assurance habitation faisant foi. Si vous souscrivez à un contrat pour la première fois, ou si vous en changez, n'oubliez pas de prévenir l'Office.



**REJOIGNEZ-NOUS
SUR FACEBOOK**

Conseils pratiques, événements et réunions publiques, informations sur vos cités, avancées des travaux, etc. Rejoignez-nous sur notre page @SeineSaintDenisHabitat

 Seine-Saint-Denis
habitat

BP 72 - 93002 Bobigny cedex - Tél. 3293
seinesaintdenishabitat.fr

ISSN 2554-6929

